

La lettre

Nº 31

Novembre 2018

du r̄tes

Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

Édito

Sommaire

- | | |
|---|---|
| Initiatives des territoires.....pages 2 et 3 | Transversale(s).....pages 4 à 7 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée : de multiples innovations sociales • Conseil départemental du Pas-de-Calais: des marqueurs d'Innovation sociale au budget citoyen • [Europe] : Innovations sociales au service des besoins des territoires : l'exemple de Turin | Comment les collectivités territoriales appréhendent-elles l'innovation sociale ? |
| | Vie du réseau.....page 8 |

L'économie sociale et solidaire s'impose de plus en plus dans nos politiques et devient incontournable dès lors qu'il s'agit d'innovation sociale. L'innovation sociale vise à développer des solutions nouvelles et créatives en réponse à des besoins sociaux insuffisamment couverts.

couverts. La Région Grand Est, à travers l'appel à manifestation d'intérêt « Initiatives Territoriales », identifie et accompagne les démarches novatrices qui se développent en collectifs, sur les territoires, en leur donnant le temps et les moyens nécessaires à leur structuration et leur éventuel essaimage.

La Région Grand Est prend part à l'expérimentation «Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée» ; et soutient également des innovations dans les domaines de circuits courts, de structuration de filières, d'employabilité, de développement local ou d'environnement.

Convaincue de la nécessité de réunir les acteurs et experts de l'ESS pour nourrir une réflexion utile à tous, la Région Grand Est initie le 6 novembre une **Gouvernance Unie pour l'ESS en Grand Est (GUEST)** dont l'objectif est de partager des visions et des actions, en s'appuyant sur l'intelligence collective. L'innovation sociale sera au cœur de ces échanges.

Dans cet esprit de confrontation de bonnes pratiques, de collaborations et de réflexions communes, le RTES et ses adhérents ont tout intérêt à **poursuivre le travail sur l'innovation sociale qui a été entamé lors de la Rencontre Nationale du 4 juillet dernier.** La Région Grand Est en tout cas s'y engage !



Illustration pour l'atelier «innovation sociale et territoriale : comment passer à l'action ?» organisé par le RTES dans le cadre du Forum national de l'ESS et de l'Innovation sociale à Niort le 19 octobre 2017 ©LesBeauxJours

Collectivités locales & innovation sociale



Catherine Zuber
*administratrice du
RTFS*

Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée : de multiples innovations sociales

L'expérimentation nationale Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) a débuté depuis 2016 sur 10 territoires pilotes et doit être étendue à 50 territoires à partir de 2020. Portée par des associations, objet d'une loi d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée, la démarche est porteuse de nombreuses autres innovations sociales : réponse à des besoins sociaux non ou mal satisfaits, transformations de l'action publique vers plus de coconstruction, nouvelles organisations du travail ...

Depuis 2011, ATD Quart Monde développe un projet visant à l'éradication du chômage de masse, à partir d'expérimentations locales. Mobilisant de nombreux acteurs (Emmaüs, Secours Catholique, Fédération des acteurs de la solidarité, Pacte Civique) et des parlementaires, en particulier Laurent Grandguillaume, alors député de la Côte d'Or, les démarches ont abouti à la Loi n°2016-31 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée. Dix territoires ont été sélectionnés fin 2016. L'expérimentation peut paraître modeste puisqu'elle concerne environ 70 000 habitants et vise à créer 2 000 emplois. Elle ambitionne pourtant de témoigner de la possibilité de résorber le chômage de longue durée par la production d'emplois supplémentaires, à partir des besoins de la population du territoire et des compétences des demandeurs d'emploi, sans coût supplémentaire pour la collectivité publique.

Le projet repose sur **trois postulats** :

- tous les chômeurs de longue durée ont des compétences mobilisables non utilisées.
- le coût du chômage de longue durée, de 36 à 43 milliards d'euros par an (15 000 à 20 000 € par an par personne, charges incluses), pourrait être utilisé pour créer des emplois.
- il existe des **besoins sociaux mal ou pas satisfaits** par le marché privé ou les politiques publiques, faute de solvabilité ou plus simplement de repérage des besoins dans certains territoires.

Sur chaque territoire expérimental, une Entreprise à But d'Emploi (EBE) est créée. Elle embauche en CDI, à temps choisi et rémunérés au SMIC, des chômeurs de longue durée volontaires pour s'impliquer dans la démarche. Les emplois créés répondent aux besoins des territoires non satisfaits, sans se substituer aux emplois existants.

L'un des territoires retenus est Villeurbanne. Son EBE Emerjean, qui emploie actuellement 50 salariés, a développé **trois catégories d'activités** : au service des habitants peu solvables du quartier Saint-Jean (soutien scolaire, aide à l'embellissement des habitats),

Des salariés de l'EBE Emerjean à Villeurbanne. ©LaCroix



au service des entreprises (soutien administratif pour les TPE et PME du quartier), au service de la transition écologique (activités de biodéchets, exploitation maraîchère).

Au croisement de nombreuses politiques publiques (emploi/insertion, ESS, Politique de la ville, et toute politique en lien avec les activités développées par les EBE : agriculture urbaine, gestion des déchets,...), cette expérimentation suppose un travail en **transversalité** entre les différents services des collectivités mobilisées et vient jouer un **rôle d'accélérateur** de ces politiques publiques. Elle présume également un **changement de posture** des élus, qui se retrouvent dans une position de **co-pilotage au sein d'une coalition territoriale** entre différents acteurs (entreprises, salariés, habitants, syndicats...).

Les élus ont ainsi davantage un rôle de catalyseur et d'animateur territorial plutôt que de décideur unilatéral. La structuration d'une telle coalition territoriale suppose d'ailleurs une ouverture au dialogue entre les différents acteurs du territoire, qui peut être facilitée par le choix du **statut de SCIC** pour les EBE.

À Thiers, autre territoire pilote, où les différents collèges de la SCIC ont permis d'intégrer plus facilement les acteurs, et notamment les entreprises d'insertion, qui auraient pu être réticentes au départ de l'expérimentation.

Pour Annie Berger, présidente de l'EBE Atipic à Colombelles, cette expérimentation permet également d'*« inventer d'autres formes d'organisation du travail reposant sur l'implication remontante des salariés, faire vivre la démocratie interne dans l'entreprise, en cassant les visions descendantes »*.

Les salariés de l'EBE Atipic sont ainsi **co-administrateurs** à part entière de l'entreprise, puisque la gestion de l'EBE s'organise autour de 4 collèges dont un collège majoritaire composé des salariés de l'EBE.

L'expérimentation fait actuellement l'objet d'une **évaluation** au niveau national et local. Un comité scientifique a été mis en place avec un volet d'évaluation quantitative et qualitative.

Initialement pensé comme un projet d'emploi, TZCLD se révèle être un **projet politique de transformation du territoire**.

Plus d'informations sur www.tzcld.fr

Liste des 10 territoires expérimentaux :

Colombelles (14), Colombe-les-belles (54), Jouques (13), Mauléon (79), Métropole de Lille (59), Nièvre et Forêt (58), Paris 13e (75), Pipiac (35), Thiers (63), Villeurbanne quartier Saint-Jean (69).

Une extension à de nouveaux territoires est prévue pour 2020.

Conseil départemental du Pas-de-Calais : des marqueurs d'Innovation sociale au budget citoyen

Le Département a mobilisé l'Institut Godin pour élaborer un **cadre de référence commun** de l'innovation sociale au niveau local, co-construit avec les acteurs de l'ESS réunis au sein du Conseil départemental de l'ESS (CDESS), instance consultative de réflexion et de propositions créée en 2013. Cette démarche a débouché sur la mise en place de **11 « marqueurs d'Innovation sociale »** (voir le graphique) et en 2018 sur le lancement d'un **budget citoyen** au fonctionnement novateur.

Depuis mars 2018, des porteurs de projets peuvent déposer leurs idées sur le site www.budgetcitoyen.pasdecalais.fr et sont ensuite orientés (de mars à juin) vers des « **comptoirs à initiatives citoyennes** », accueillis sur l'ensemble du territoire départemental dans les structures ambassadrices. Dans ces 15 comptoirs, des ateliers sont proposés pour guider les porteurs dans leurs démarches de découverte de l'ESS au lancement du projet, dans l'esprit d'un incubateur.

En septembre, les citoyens, à partir de 11 ans, ont voté pour les projets qu'ils souhaitent voir accompagnier financièrement par le Conseil départemental.

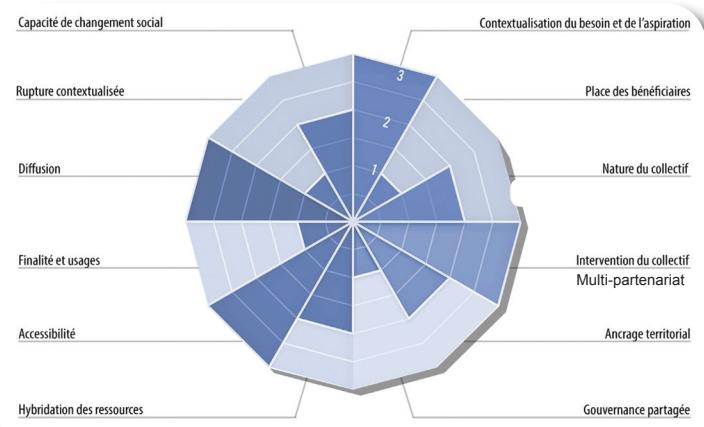
Ce budget citoyen, qui ne finance que des initiatives portées par des habitants, des collectifs, des entreprises de l'ESS et non par la collectivité départementale, est doté d'un budget global de plus de 350 000€, les projets pouvant être financés à hauteur de 4 500€ à 20 000€ chacun.

Les initiatives lauréates seront présentées lors du CDESS du 20 novembre 2018.

Une **nouvelle démarche de R&D** est engagée avec l'Institut Godin dans le cadre de ce budget citoyen. Ce projet de recherche visera à apporter une contribution aux réflexions scientifiques récentes portant sur les dispositifs sociotechniques visant la participation des citoyens à l'action publique et au soutien des initiatives d'ESS et d'innovation sociale. L'analyse permettra d'améliorer et d'ajuster les actions du budget citoyen.

Plus d'informations sur : www.budgetcitoyen.pasdecalais.fr

Les marqueurs de l'Innovation sociale - Institut Godin



L'Institut Godin est le premier centre de transfert en pratiques solidaires et innovation sociale de France. Basé à Amiens, ses activités sont structurées autour de 2 grands axes : la R&D (recherche et développement) et les différentes formes de transfert.

EUROPE

Innovations sociales au service des besoins des territoires : l'exemple de Turin

Faisant face à l'évolution croissante des difficultés économiques et sociales entraînant l'exclusion et la pauvreté d'une partie de la population, la Ville de Turin a développé une approche multidimensionnelle de l'innovation sociale en s'appuyant sur la participation des citoyens et des différentes parties prenantes, voici quelques-unes des actions développées :

En 2013, la Ville de Turin a ainsi lancé **INNOVA.TO : un concours à destination des employés de la municipalité** les invitant à soumettre des propositions de nouveaux services en réponse aux défis sociaux et économiques auxquels la ville est confrontée. En fine, 19 projets couvrant un large éventail de thèmes ont été sélectionnés : garderie pour les enfants des employés, économie d'énergie dans les bâtiments publics, modernisation des méthodes d'achat public, etc. INNOVA.TO a également entraîné des évolutions dans l'organisation interne pour faciliter une appréhension globale des enjeux de territoire : création d'une équipe transversale sur les marchés publics innovants, réorganisation de la communication entre fonctionnaires, décloisonnement entre les services, etc.

Dans le cadre d'un programme qui court sur 2014/2020 la ville de Turin a lancé un **appel à idées pour développer de nouveaux services** pour faire face aux problématiques des zones défavorisées et favoriser l'inclusion sociale pour les populations les plus fragiles. La Ville entend favoriser la **co-conception** des projets par les citoyens et les acteurs locaux pour répondre aux besoins sociaux d'une manière nouvelle, plus efficace et transformer les idées innovantes en services.

En 2016 Turin a développé le **programme Torino Social Innovation Initiative (TSI)** pour soutenir les jeunes entreprises qui répondent aux enjeux territoriaux dans différents champs (éducation, emploi, mobilité, inclusion, etc.). TSI réuni la ville de Turin et 40 organisations partenaires autour d'outils d'accompagnement en vue de constituer un écosystème favorable au développement d'innovations sociales et de synergies entre les acteurs.

La Ville conçoit des outils législatifs novateurs pour encourager les acteurs locaux à créer de nouveaux modèles sociaux et de nouveaux projets communautaires à fort impact social. En 2016, la ville de Turin a ainsi adopté un **règlement sur les biens communs urbains** qui permet aux citoyens d'entretenir et cogérer ces derniers. La ville a lancé un appel à projets et une cinquantaine de pactes de collaboration entre les citoyens (associations, tiers secteur ou privé) et les autorités urbaines seront signées pour la gestion de biens communs urbains.

Ces innovations sociales ont notamment été développées avec **l'appui de fonds européens**. Turin est impliquée dans plusieurs projets européens de planification urbaine : la Ville a ainsi participé au réseau Urbact BoostInno, avec notamment Paris et l'Eurométropole de Strasbourg, et est actuellement investie dans URB-inclusion avec la ville de Lyon. La Ville bénéficie également de fonds FEDER dans le cadre de l'Initiative européenne UIA pour le projet Co-City qui vise la gestion collaborative des biens communs en vue de réduire la pauvreté.

Comment les collectivités territoriales appréhendent-elles l'innovation sociale ?

L'innovation sociale suscite un intérêt croissant au niveau européen, national, et dans les territoires, de la part des acteurs et des pouvoirs publics. Favorisant la construction conjointe de réponses, associant acteurs publics, citoyens et entreprises, facteur de décloisonnement, source d'inspiration des politiques publiques, l'innovation sociale est régulièrement invoquée comme un levier majeur de transformation durable et de réponses aux défis de la société.

«Innovations sociales au service des besoins des territoires», tel était le fil conducteur de la 7e Rencontre nationale des collectivités autour de l'ESS en juillet 2018, qui a permis de s'interroger sur le rôle de l'innovation sociale : réel levier de développement des territoires ou concept « fourre-tout » cédant au culte de la nouveauté ?

Comment les collectivités locales appréhendent-elles l'innovation sociale ? Quels soutiens sont possibles ? Comment l'innovation sociale bouscule-t-elle les modes d'intervention et de fonctionnement des collectivités ?

Les caractéristiques opérationnelles de l'innovation sociale par les collectivités locales

Reconnue au niveau européen dans la stratégie de Lisbonne, qui place l'innovation « *au cœur de la relance de la croissance économique et de la modernisation du modèle social* » et plus encore dans la stratégie Europe 2020, l'innovation sociale fait partie de la stratégie d'investissements sociaux de l'UE, et peut mobiliser de nombreux fonds structurels et d'investissement européens, dédiés ou non (voir pour aller plus loin). L'innovation sociale est depuis 2014 définie dans la loi en France. Dans le cadre de l'article 15 de cette loi ESS, l'innovation sociale est considérée comme le projet d'une ou plusieurs entreprises consistant à offrir des produits ou des services visant :

« 1° Soit répondre à des besoins sociaux non ou mal satisfaits, que ce soit dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques ;

2° Soit répondre à des besoins sociaux par une forme innovante d'entreprise, par un processus innovant de production de biens ou de services ou encore par un mode innovant d'organisation du travail. Les procédures de consultation et d'élaboration des projets socialement innovants auxquelles sont associés les bénéficiaires concernés par ce type de projet ainsi que les modalités de financement de tels projets relèvent également de l'innovation sociale. ». Définir l'innovation sociale dans la loi doit permettre de faciliter l'accès aux fonds dédiés à l'innovation, qui reste encore trop souvent entendue sous l'angle uniquement technologique.



Au delà de ce cadre de référence, les collectivités territoriales s'approprient l'innovation sociale en la caractérisant de manière opérationnelle, à travers une **définition partagée avec les acteurs locaux, et en l'inscrivant dans leurs cadres d'interventions**.

En 2014, la Région Aquitaine avait établi avec les acteurs locaux une définition partagée de l'innovation sociale, caractérisée par la participation active et l'implication des acteurs aux processus de changement, avec trois types d'innovation sociale possibles : de services ou produits, organisationnelle, ou encore territoriale.

La **Région Nouvelle Aquitaine** a depuis inscrit l'innovation sociale au sein de différents schémas tels que le SRDEII ou dans son Règlement d'Intervention ESS et Innovation sociale, adopté en février 2017.

Nantes Métropole insiste quant à elle, notamment dans le cadre de ses modalités de sélection pour son Prix de l'innovation sociale, sur les questions de gouvernance (collective, participative, égalité femme/homme, diversité) visant à favoriser l'organisation et l'implication de toutes les parties prenantes du projets (partenaires, salariés, bénévoles, autres).

Les soutiens possibles des collectivités aux projets socialement innovants

Au-delà de la structuration d'un écosystème territorial favorable à l'innovation sociale (voir l'encart sur la Bretagne, ci-après) et le soutien aux Pôles Territoriaux de Coopération Économique, les collectivités territoriales peuvent soutenir directement les projets socialement innovants aux différents stades de leur développement, de l'émergence à la consolidation. Les collectivités interviennent également dans le champ de la R&D en innovation sociale.

En phase d'**émergence des projets**, le soutien des collectivités peut passer par le **financement d'études de faisabilité**, comme c'est le cas à travers le dispositif « **CAP création ESS** » du **Conseil régional de Bretagne** ou encore l'**appel à manifestation d'intérêt « innovation sociale » de la Région Nouvelle Aquitaine**. Cet AMI intervient pour financer l'action et les travaux de recherches dans le cadre de la phase d'émergence des projets.

En **Région Grand Est**, l'**appel à projets « fabrique à projets d'utilité sociale »**, reprenant la méthode des « Fabriques à initiatives » de l'Avise, cherche à permettre la transformation des idées issues du territoire et des porteurs de projets vers un projet d'activité financièrement viable et générateur d'emploi grâce à la mobilisation d'expertises, d'expériences et de ressources d'un collectif d'acteurs du territoire.

Développer un écosystème territorial de l'innovation sociale en Bretagne

Pour le Conseil régional de Bretagne, l'innovation sociale fait référence à toutes stratégies, concepts, idées et organisations qui répondent à des besoins sociaux de toute nature, qui peuvent être liés aux conditions de travail, d'apprentissage, de santé, du développement de communautés et qui contribuent à fortifier la société civile.



Anne Patault

vice-présidente chargée de l'égalité,
de l'innovation sociale et de la vie
associative,
Conseil régional de Bretagne

« Nous visons le développement d'un écosystème complet d'acteurs de territoire et de financement pour accompagner la montée en puissance de l'innovation sociale, notamment via l'ESS. »

Au-delà de la CRESS, de l'URSCOP et d'autres réseaux régionaux de l'ESS, les pôles ESS des 21 pays bretons constituent le 1er maillon de cet écosystème. Ces pôles ESS sont construits à l'initiative de chaque territoire, de manière décentralisée. Il n'y a pas de modèle régional pré-établi de ce que doit être un pôle ESS, juste un référentiel. Le pôle propose à la Région un mode de gouvernance et la Région vient labelliser et financer un poste d'ingénierie par pôle.

Contact : Fabienne Escaffre, chargée de mission Innovation sociale - fabienne.escaffre@bretagne.bzh

La Région Grand Est soutient également les projets en phase de consolidation et d'essaimage, à travers un **appel à manifestation d'intérêt «Initiatives territoriales»**, visant à pérenniser le modèle économique de projets collectifs ou à faciliter leur changement d'échelle, diversification d'activités ou essaimage. Le soutien financier peut aller jusqu'à 50 000 euros par an par projet (voir l'édition de Catherine Zuber en couverture).

En phase de **consolidation des projets**, les collectivités locales peuvent aussi abonder aux outils de financement tels que le **Fonds d'Innovation Sociale (FISO)**. Depuis 2015, la **Région Occitanie** fait partie des régions expérimentant le FISO, ce nouvel outil dédié aux entreprises développant un projet innovant socialement. Le FISO est abondé à parité entre l'Etat (au titre du Programme d'Investissements d'Avenir) et la Région, et mis en œuvre par Bpifrance, avec une capacité d'intervention de 2,3 millions d'euros. Il prend la forme d'un mécanisme d'avance remboursable ou de prêt à taux zéro pour l'innovation, de 30 000 euros minimum. Dans une logique de R&D sociale, il peut prendre en charge jusqu'à 50% des besoins de développement du projet lors de la première mise sur le marché. Le 1er financement FISO de France a été attribué à une entreprise de la Région Occitanie : V@SI, entreprise accompagnée par la pépinière REALIS, spécialisée en activités physiques adaptées pour des patients atteints de pathologies isolant socialement les personnes qui en sont atteintes. Autre exemple de projet ayant bénéficié d'un financement FISO, Faciligo, qui propose un service de mise en relation, via une plateforme web, entre des voyageurs à mobilité réduite et d'autres voyageurs. Le financement a été accordé pour poursuivre le développement de la plateforme avec de nouveaux contenus (intégration d'un module de vente de billets permettant un

Ces pôles ont trois missions :

- soutenir l'entrepreneuriat en ESS,
- mener des actions collectives sur le territoire,
- promouvoir l'ESS auprès du grand public, et notamment des jeunes.

Les pôles ESS sont mis en réseau par la CRESS Bretagne et sont co-portés par la Région et les EPCI, afin qu'ils s'approprient cet outil pour le développement de leurs territoires. Il s'agit de faire des pôles ESS des relais de territoire en vue d'accélérer le développement d'initiatives socialement innovantes et d'emplois locaux.

Ces 21 pôles de l'ESS donnent un chemin d'accompagnement aux porteurs de projets. Viennent ensuite les 4 incubateurs départementaux « TAg BZH » pour les aider à passer de l'idée au lancement opérationnel du projet. Crées en 2016, avec le soutien de l'Etat, du FEDER et d'autres collectivités locales, ces 4 propulseurs d'entrepreneuriat collectif proposent un accompagnement aux acteurs du territoire (le #révélateur), un #idéateur pour aider au passage de l'idée au projet d'entreprise sociale, et un #incubateur pour appuyer le lancement d'entreprises jusqu'à ce qu'elles fonctionnent de manière autonome et qu'elles soient créatrices d'emplois. Ces 4 TAg BZH s'inscrivent dans un réseau d'accompagnement, en lien notamment avec Bretagne Active.

Pour compléter les maillons de cet écosystème territorial, la Région finance les actions du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) dans le monde associatif et soutient les Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE) dans le cadre d'un SIEG. Les projets socialement innovants qui passent par ces différents maillons, trouvent leur modèle économique pour se lancer, sont davantage pérennes et créent plus d'emplois.

placement côte à côte, test et mesure de l'impact social avec la TaM et la SNCF). Depuis 2015, 14 autres projets ont été financés sur l'ensemble du territoire régional.

Objectifs de Faciligo : lever les freins aux déplacements, permettre à des voyageurs de rendre service, avec une formule avantageuse financièrement pour les 2 parties
©MonkeyBusiness



Le soutien des collectivités locales peut aussi intervenir dans le cadre de la **recherche & développement en innovation sociale**. C'est notamment le cas sur le territoire clermontois, avec le projet d'un « **centre en Recherche & Développement et en transfert d'Innovation sociale** », développé depuis 4 ans par la ville de **Clermont-Ferrand** en partenariat avec l'Institut Godin. Pour **Marion Canalès**, adjointe au maire de Clermont-Ferrand en charge de l'ESS, ce projet « *vise à rassembler le milieu économique, le milieu de la recherche et les acteurs publics, autour de la mesure d'impact social et de la recherche en innovation sociale, comme cela peut exister dans le domaine technologique* ».

Ce projet s'enracine donc dans une démarche de co-construction entre acteurs. **Rachid Cherfaoui**, président de l'Institut Godin rappelle ainsi qu'il s'agit de faire se rejoindre trois dimensions :

- *Une recherche scientifique qui souhaite trouver un nouvel espace d'action auprès des organisations du territoire ;*
- *Des acteurs socioéconomiques engagés dans des démarches d'innovations génératrices de dynamiques collectives, bénéficiant par ailleurs d'un réseau d'accompagnement stable et efficient.*
- *Des collectivités locales engagées dans un mouvement de modernisation et d'évaluation des politiques publiques ».*

Cette dynamique est amenée à dépasser le territoire clermontois et des ponts vont se créer avec d'autres acteurs territoriaux.

La transformation de l'action publique par l'innovation sociale

Le soutien des collectivités territoriales aux projets socialement innovants a tendance à entraîner un renforcement de la **transversalité** en interne des services des collectivités. Ainsi, dans le cadre de l'AMI « Innovation sociale » de la **Région Nouvelle Aquitaine**, la lecture des différents projets est réalisée par différents services du Conseil régional, et non seulement par la direction dédiée à l'ESS et à l'innovation sociale. Doté d'un budget d'un million d'euros par an, cet AMI vient soutenir chaque année 100 lauréats à hauteur maximale de 40 000 euros. Et si un projet n'est pas retenu dans le cadre de l'AMI, il est réorienté vers d'autres dispositifs mis en œuvre par les différents services du Conseil régional.

Table-ronde «Quand les innovations sociales bousculent les politiques publiques» lors de la 7e Rencontre nationale des collectivités locales autour de l'ESS à Paris le 4 juillet 2018.



L'expérimentation socialement innovante « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) vient elle aussi renforcer la transversalité entre les différents services des collectivités mobilisées, au croisement des activités développées par les Entreprises à But d'Emploi (EBE) (voir notre article dédié page 2).

Le soutien à des projets socialement innovants peut également apporter un **changement de posture** des élus et des services dans une **logique de co-construction** des politiques publiques. **Agnès Thouvenot**, adjointe au maire de **Villeurbanne** en charge de l'ESS rappelle ainsi que dans le cadre de l'expérimentation TZCLD : « *les élus se retrouvent dans une position de co-pilotage au sein d'une coalition territoriale entre différents acteurs, ils ne décident pas de tout mais sont un acteur parmi d'autres au sein du comité local d'expérimentation. Cette expérimentation est une petite révolution qui bouscule la fabrique de l'action publique !* ».

On retrouve ce changement de posture dans la participation de la Ville de Lille à la crèche coopérative Méli-Mélo. Le **statut SCIC**, souvent mobilisé dans le cadre d'initiatives territoriales socialement innovantes, vient faciliter la co-construction du projet et fait évoluer les cadres d'intervention de la collectivité. **Christiane Bouchart**, conseillère municipale déléguée à l'ESS de la **Ville de Lille** assure ainsi qu'avec la structuration en SCIC : « *on sort de la simple logique de subventionnement, avec une entrée au capital et une participation directe au Conseil d'administration. Cela suppose un changement de posture en tant qu'élue, une acculturation pour les services juridiques et une plus grande transversalité entre services (petite enfance, développement économique / ESS, services juridiques) ».*

Les collectivités territoriales se transforment donc elles-mêmes par l'innovation sociale, qui vient réinterroger la fabrique des politiques publiques vers davantage de transversalité et de co-construction. Afin d'approfondir cette transformation, Agnès Thouvenot appelle d'ailleurs à développer les **métiers des partenariats complexes** (entre collectivités, citoyens et acteurs économiques) afin de favoriser l'**hybridation des sources de financement** des projets. De plus en plus de collectivités se dotent de **programmes de recherche-action** et de **laboratoires d'innovation sociale interne** dans une **logique d'évaluation continue** des politiques publiques. Accompagnées par des structures telles que «La 27e Région», qui se définit comme un laboratoire de transformation des politiques publiques, les collectivités développent également une **organisation centrée sur les bénéficiaires**.

Cette prise en compte croissante de l'innovation sociale par les acteurs publics se heurte cependant régulièrement aux modalités d'intervention des pouvoirs publics. Le recours aux marchés publics est en effet souvent un frein à l'innovation sociale, qui nécessite au contraire des démarches de co-construction s'inscrivant dans la durée. Les récentes évolutions de la commande publique (voir encadré ci-dessous) laissent entrevoir des perspectives favorables, à condition que acteurs et collectivités s'en emparent.

Plus largement, l'innovation sociale peut être un levier pour repenser les relations entre collectivités et acteurs, en s'inscrivant dans une gouvernance et des formes d'économie dépassant le dualisme classique du marché et de l'action publique.



Des mesures pour favoriser l'innovation sociale dans les marchés publics

L'article 14 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 sur les marchés publics prévoit que soient exclues des dispositions relatives aux marchés publics (réécriture d'un cahier préalable, mise en concurrence), « *les marchés publics de services relatifs à la recherche et développement pour lesquels l'acheteur n'acquiert pas la propriété exclusive des résultats ou ne finance pas entièrement la prestation* ». L'article précise « *la recherche et développement regroupe l'ensemble des activités relevant de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée et du développement expérimental [...]* ».

Par ailleurs, un projet de décret dont la publication est prévue en décembre 2018, prévoit à titre expérimental pour une période de trois ans, une dispense de publicité et mise en concurrence préalable pour les achats portant sur des travaux, fournitures ou services innovants réalisés auprès de PME, répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100.000 euros. Tels que définis à l'article 25 du décret du 25 mars 2016, « *Sont innovants les travaux, fournitures ou services nouveaux ou sensiblement améliorés. Le caractère innovant peut consister dans la mise en œuvre de nouveaux procédés de production ou de construction, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de l'entreprise.*



Pour aller plus loin

- *L'innovation sociale, un levier pour le développement des territoires* - www.avise.org
- Les ressources de www.institutgodin-ressources.com
- Les RepèreESS du RTES : *L'ESS : une opportunité pour repenser la coopération et la transversalité ?* - oct. 2017, et *Europe & ESS : enjeux et leviers d'actions pour les collectivités locales* - sept 2018.



L'ESS & l'innovation sociale dans les missions de l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle Aquitaine (ADI-NA)

Véronique Branger
chargée de mission
ESS & Innovation sociale
à l'Agence de Développement
et d'Innovation de Nouvelle
Aquitaine
Contact : v.branger@adi-na.fr

Quel est votre rôle en tant que chargée de mission ESS et innovation sociale au sein de l'agence ?

En 2014, le Conseil régional et l'État ont souhaité développer au sein de l'agence une action sur l'ESS et l'innovation sociale (définie dans le cadre d'un référentiel partagé avec les acteurs régionaux) qui peut être portée par des acteurs de l'ESS comme des entreprises classiques.

Notre mission vise à **accompagner les acteurs de l'ESS** dans leurs projets d'innovation comme n'importe quelle autre entreprise, mais aussi de faire connaître et reconnaître l'innovation sociale par les entreprises classiques.

Nous accompagnons des acteurs de l'ESS dans leur stratégie de développement, sur leur transformation numérique, leur business model à travers le design, etc. Et nous soutenons les projets d'innovation sociale et de R&D sociale par un appui à la structuration d'idées, en favorisant les échanges de pratiques avec d'autres porteurs de projets, en aidant à la rédaction de cahiers des charges...

De manière plus collective, nous travaillons en lien avec la CRESS et le Conseil régional sur des **sessions de sensibilisation**, par exemple avec des sessions sur l'innovation sociale auprès du réseau régional de l'innovation Innovez en Nouvelle Aquitaine, des rencontres sur « clusters & ESS », une sensibilisation des acteurs industriels de l'ESS au programme « Usine du futur » du Conseil régional...

En lien avec le Conseil régional, nous participons à **l'accompagnement des lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Innovation sociale »** de la Région, ainsi qu'à l'accompagnement d'une communauté de l'innovation sociale organisationnelle avec des entreprises industrielles classiques (avec des visites de terrain trimestrielles).

Avec la CRESS, nous co-animons également d'autres **accompagnements collectifs**, par exemple des journées de formation auprès des réseaux de l'ESS sur la transformation numérique de l'ESS. Enfin, nous coorganisons avec la CRESS la **« Semaine de l'innovation sociale »**, qui a lieu à la fin du Mois de l'ESS, afin de mettre en avant des projets d'innovation sociale et en organisant des « petits déjeuners » de l'innovation sociale avec les lauréats de l'AMI.

La plupart des Régions disposent d'une agence d'innovation chargée d'accompagner les entreprises. Mais elles sont rares à avoir une action dédiée à l'innovation sociale, comme c'est le cas en Nouvelle Aquitaine.

D'après vous, comment l'innovation sociale est-elle reconnue par les collectivités et les institutions ?

L'innovation sociale est de plus en plus reconnue, par la Région bien sûr, mais aussi par d'autres collectivités territoriales, telles que les **Conseils départementaux** de Gironde et des Pyrénées Atlantiques, qui ont des lignes budgétaires dédiées à l'innovation sociale.

Pour BPIFrance et pour les directions déconcentrées de l'État, l'innovation sociale est un sujet de mieux en mieux perçu, mais qui reste peu financé, sauf si une dimension technologique ou numérique ou d'usage est présente.

Projet de couches 100 % compostables de la start-up Mundao – un exemple de projet socialement innovant accompagné par l'agence :

La start-up bordelaise Mundao est spécialisée dans les produits upcyclés (conçus à partir de matières réutilisées pour fabriquer de nouveaux produits qui ont un usage différent). Elle développe notamment un concept de couches compostables et de son circuit de transformation. L'idée est de récupérer des couches compostables auprès de crèches, de les amener au Smicval (voir notre article sur la déchetterie-ressourcerie Smicval Market sur www.rtes.fr) pour y être compostées avant de revendre ce compost à des maraîchers locaux. Véronique Branger a conseillé Mundao sur l'AMI « Innovation sociale » de la Région et a mis la start-up en relation avec un collègue de l'agence, qui a pour mission le design et la stratégie de développement, pour travailler sur la structuration du projet. Cet accompagnement a amené la start-up à se rendre compte qu'elle devait monter son projet en R&D afin d'atteindre un prototype de couche 100 % compostable, et non simplement à 70 % comme c'est le cas actuellement. ADI, à travers un collègue travaillant sur les filières, continue à accompagner actuellement le projet de R&D avec des mises en relation avec des industriels et des centres de ressources techniques experts.



Appel à manifestation d'intérêt
Territoires French Impact



L'appel à manifestation d'intérêt «Territoires French Impact» a été lancé en juillet 2018 par le Haut-commissaire à l'ESS et à l'Innovation sociale, sans date butoir, en partenariat

avec la Caisse des Dépôts et Consignations, pour labelliser les territoires dynamiques en matière d'innovation sociale et environnementale. Christophe Itier a rappelé que l'objectif de cet appel est de «favoriser l'émergence, le développement et l'essaimage des innovations sociales sur tous les territoires, ruraux ou urbains et de toutes tailles».

Les dossiers devront être déposés par un ensemble d'acteurs publics et privés, soutenus par des collectivités locales. Les premières labellisations seront prononcées avant la fin de l'année 2018 (la date limite de candidature pour la première vague de l'AMI était le 22 octobre 2018).

Plus d'informations sur www.ecologique-solidaire.gouv.fr

VIE DU RÉSEAU



RepèreESS

« EUROPE & ESS: Enjeux et leviers d'actions pour les collectivités locales »

- état des lieux de la place de l'ESS dans le paysage européen,
- présentation des fonds et programmes européens,
- conseils méthodologiques,
- propositions et perspectives pour une Europe plus solidaire.

Retrouvez la version en ligne de ce nouveau RepèreESS du RTES sur www.rtes.fr

Renforcer l'ESS en milieu rural : lancement du projet «TRESSONS» - Territoires Ruraux et Economie Sociale et Solidaire, Outils et Nouvelles Synergies :

Le RTES est partenaire du projet porté par l'Avise, lauréat de l'appel à projets «Mobilisation Collective pour le Développement Rural». Une étude statistique et des monographies de territoires sont en cours de réalisation, rendez-vous pour un 1er séminaire de restitution le 02 avril 2019 !

L'AGENDA DU RTES

- **6 novembre** : Journée de rencontre «Foncier & ESS» à Rennes
- **13 novembre** : Séminaire «Co-construire l'action publique» à Paris (Caisse des Dépôts)
- **15 novembre** : Webinaire «Les politiques d'ESS, un levier pour les projets d'EnR citoyens» (RTES/Energie Partagée)
- **4 décembre** : Conférence en ligne «coconstruction des politiques publiques»
- **17 décembre** : Journée Nouveaux modèles économiques à Paris (CNFPT).

Les collectivités adhérentes au RTES au 1er novembre 2018

Villes:

Argentan; **Argenteuil**; Audincourt; Bègles; Bergerac; Biarritz; Biot; Bondy; Bonifacio; Bordeaux; Canéjan; Champigny-sur-Marne; Cherbourg-en-Cotentin; Chevilly-Larue; Clichy-la-Garenne; la Couronne; Colomiers; Dolus d'Oléron; Faux-la-Montagne; Firminy; Fresnes; Gennevilliers; Gournay-en-Bray; Hem; Hendaye; L'Île-Saint-Denis; Le Kremlin-Bicêtre; Lille; Lorient; Lyon; Malakoff; Mérignac; Nanterre; Nevers; Pont-Audemer; **Le Pont de Claix**; Romainville; Saint-André de la Réunion; Saint-Denis; Saint Jean de Braye; Saint-Pierre de la Réunion; Sceaux; Tarnos; Vaulx-en-Velin; Villeneuve d'Ascq; Villeurbanne; Wattrelos

Intercommunalités:

Alès Agglomération; Angers Loire Métropole; Arles Crau Camargue Montagnette; CC d'Auberive Vingeanne et Montsaugeonnais ; Béthune-Bray Artois Lys Romane; Bordeaux Métropole; Brest Métropole ; Caen la Mer; **CAP Excellence**; Carcassonne Agglo; CARENE; Caux Vallée de Seine; **CA du Centre Littoral**; CA de Cergy-Pontoise; **CA du Cotentin**; CIREST; CIVIS, Clermont Auvergne Métropole; Creusot-Montceau; Dunkerque Grand Littoral; Est Ensemble; EPT 11 Grand Paris Sud Est Avenir; EPT 12 Grand Orly Seine Bièvre; Grand Angoulême; Grand Avignon; Grand Calais Terres & Mers; **CA de Grand Châtellerault**; Dijon Métropole; Grand Lyon; Grand Narbonne; Grand Poitiers; Grand Reims; Grenoble-Alpes Métropole; Métropole Européenne de Lille; Métropole Rouen Normandie; Montpellier Méditerranée Métropole; Nantes Métropole; CA du Niortais; Orléans Métropole; CA du Pays de Grasse; Pau Béarn Pyrénées; Redon Agglomération; Plaine Commune; Rennes Métropole; **Roannais Agglomération**; CA de la Rochelle; CA Roissy Pays de France; Saint-Etienne Métropole; **CA de Saintes**; CA Seine-Eure; Sicoval; CA du Soissonnais; Eurométropole de Strasbourg; Territoire de la Côte Ouest; Toulouse Métropole; **CC Val d'Amboise**; CCs Val d'Ille-Aubigné; Valenciennes Métropole

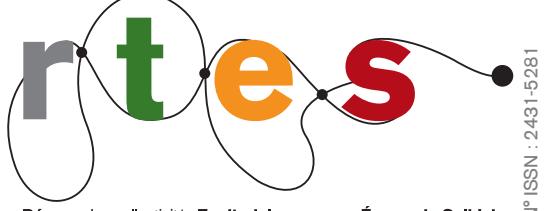
Conseils départementaux:

Ardennes; Gironde; Haute-Garonne; Hauts-de-Seine; Ille-et-Vilaine; **Landes**; Loire-Atlantique; Meurthe-et-Moselle; **Moselle**; Oise; Paris; Pas-de-Calais; Seine-Saint-Denis; Val-de-Marne

Conseils régionaux:

Grand Est, Bourgogne Franche-Comté, Bretagne; Nouvelle-Aquitaine; Occitanie; Collectivité territoriale de Corse; Conseil régional de Guadeloupe; Conseil régional de Normandie; Conseil régional de La Réunion.

En gras : les nouveaux adhérents 2018



N° ISSN : 2431-5281

Direction de la publication : Christiane Bouchart.

Coordination : Anne-Laure Federici.

Rédaction et mise en page : Martin Besnier et Chloé Sécher.

Charte graphique : Yann Montigné.

Impression : Artésienne sur papier recyclé Cyclus Print.

Adresse du siège: Hôtel de Ville, BP 667 - 59 033 Lille cedex

Adresse postale: 75 rue Léon Gambetta - 59 000 LILLE

www.rtes.fr - animation@rtes.fr